

AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL A PROJETS

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.313-1-1 et R.313-1 à D.313-14 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2020-147 du 21 février 2020 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

La commission d'information et de sélection d'appel à projets relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental s'est réunie le 4 avril 2024 pour établir le classement des projets pour la **création d'une pouponnière à caractère social et d'une maison d'enfants à caractère social (MECS)**.

Le classement des 3 dossiers réceptionnés, déclarés recevables et instruits, a été établi par la commission d'information et de sélection d'appel à projets, à la majorité des membres ayant voix délibérative :

Rang de classement	Porteur de projet
1°	ALEFPA
2°	RESONANCE
3°	APAJH

Le présent classement vaut avis de la commission d'information et de sélection des appels à projets, conformément à l'article R.313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles.

Cet avis sera publié sur le site internet du Département du Territoire de Belfort : www.territoiredebelfort.fr.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision du Président du Conseil départemental.

A Belfort, le 29 AVR. 2024

Le Président de la commission
d'information et de sélection d'appel à projets
Florian BOUQUET

